

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 03692

Numéro SIREN : 842 471 138

Nom ou dénomination : 2SI

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/021416

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE**

Date : 28/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/021416**
n° de gestion : **2018B03692**
n° SIREN : **842 471 138 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 28/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2SI
18 bis Chemin du Moulin 31840 SEILH

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



Désignation de l'entreprise		SAS 2SI		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		18 B chemin du Moulin		31840 SEILH		
SIRET		8 4 2 4 7 1 1 3 8 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		16		Durée de l'exercice précédent *		
Signature				Exercice N clos le 31/12/2019		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	300 200	042	300 200	
	Total I (5)	044	300 200	048	300 200	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070		
		072	2 477 184	074	2 477 184	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	80 337	086	80 337	
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	2 557 521	098	2 557 521	
Total général (I + II)		110	2 857 721	112	2 857 721	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136			-25 429	
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142			-24 429	
		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			209 997	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			2 287	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 2 669 866)	172			2 669 866	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176			2 882 150	
Total général (I + II + III)		180			2 857 721	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	175 053
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	300 200
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2SI

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/12/2019

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210				
	Production vendue {	biens		dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214				
		services *			217		218				
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production stockée*								224		
	Production immobilisée*								226		
	Subventions d'exploitation reçues								230		
Autres produits								232			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								234			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								236		
	Variation de stocks (marchandises)*								238		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								240		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								242	16 309	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)								244	350	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)								250		
	Rémunérations du personnel*								252		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								254		
	Dotations aux amortissements*								256		
	Dotations aux provisions								262		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }								264	16 659	
Total des charges d'exploitation (II)								270	-16 659		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								294	23 520		
Produits financiers (III) 280 14 750 Charges financières (V)								290			
Produits exceptionnels (IV)								300			
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }								306			
Impôt sur les bénéfices* (VII)								310	-25 429		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)								312	25 429		
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2								314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								318		
	Provisions non déductibles*								322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)								324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-ets d'associés 247 OPCVM* 248 330 9 000								330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249) 251								330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44. octies et octies A) 987 342									
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989											
ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quinquies) 138											
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies) 990											
ZFANG (44 quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 344											
BUD (44 sexdecies) 992 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993											
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit 346 350 2 250									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648									
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 354 18 679											
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356										
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat : 360										
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS 32/41 Déficit col.2 370 372 18 679											

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septuies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 2S1						Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	300 200	484		486	300 200		
TOTAL		490		492	300 200	494		496	300 200		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2SI

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	630	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agence- ments amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	18 679
Total des déficits restant à reporter	870	18 679

III

DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.



5

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts).

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS 2SI		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 19/09/2018		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		16	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".			



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SIREN

8 4 2 4 7 1 1 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2SI

ADRESSE (voie) 18 B chemin du Moulin

CODE POSTAL 31840

VILLE SEILH

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	5
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	95

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique FERNANDEZ Prénom(s) Stéphane
 Nom marital FERNANDEZ % de détention 95.0000 Nb de parts ou actions 95.00
 Naissance : Date 08/10/1977 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays France
 Adresse : N° 18 Bis Voie Chemin du Moulin
 Code Postal 31840 Commune SEILH Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2020



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SIREN 842471138

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2SI

ADRESSE (voie) 18 B chemin du Moulin

CODE POSTAL 31840

VILLE SEILH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 2

Forme juridique SAS Dénomination ADO

N° SIREN (si société établie en France) 399144229 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie rue de Ribosi

Code Postal 31490 Commune LEGUEVIN Pays France

Forme juridique SCI Dénomination CLOE II

N° SIREN (si société établie en France) 842536534 % de détention 20.00

Adresse : N° 18 Voie Bis chemin du Moulin

Code Postal 31840 Commune SEILH Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-

2SI
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 bis Chemin du moulin , 31840 SEILH
RCS TOULOUSE 842.471.138

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à -25 429 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -25 429 euros

En totalité au compte « Report à Nouveau » - 25 429 euros

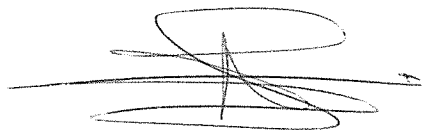
L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Stéphane FERNANDEZ



2SI
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 bis Chemin du moulin 31840 SEILH
RCS TOULOUSE 842.471.138

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Nous vous rappelons qu'il s'agit du premier exercice social de la société.

L'activité a été conforme à son objet social à savoir celle de société holding.

Au cours de l'exercice, la société a enregistré des charges liées au démarrage de l'activité et à la mise en place du groupe de sociétés.

Cela s'est traduit par l'enregistrement de charges.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler à l'exception de la crise sanitaire du COVID 19 qui a contraint la fermeture de la société ADO pendant la période de confinement.

Si cette période a quelque peu impacté l'activité de la société, celle-ci ne semble pas avoir pour autant compromis son devenir.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société va s'efforcer de continuer son activité et la prise de participation dans de nouvelles structures afin de conforter son positionnement.

SR

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Prises de participation ou prises de contrôle

Nous vous signalons que notre Société a pris, au cours de l'exercice écoulé :

- une participation de 100% du capital de la société ADO par voie de rachat des titres.
- Une participation de 20% du capital social de la société SCI CLOE II par voie de souscription au capital social

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires comme les autres produits d'exploitation ont été nuls.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 16 309 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 350 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 16 659 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -16 659 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -8 770 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -25 429 euros.



Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés nul,

le résultat de l'exercice se solde par une perte de -25 429,00 euros.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 857 721 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -25 429 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-25 429 euros
-----------------------	---------------

En totalité au compte report à nouveau	-25 429 euros
--	---------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -24.429 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la présente consultation de la collectivité des associés.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

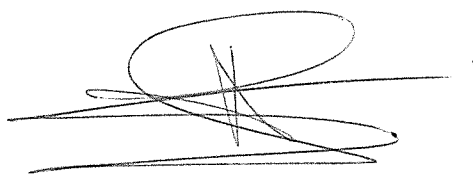
Au cours de l'exercice écoulé, il a été conclu les conventions réglementées ci-après relatées dans le rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à SEILH
Le 20 aout 2020

Le Président
Stéphane FERNANDEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.